

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	09	10

Vote
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0

L'an 2025, le 25 avril 2025 à 20h30 le Conseil Municipal de la Commune de Verbiesles s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Mme Hubert Marie-Noëlle, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18 avril 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18 avril 2025.

**Présents** : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Cécile Boutellier, Anne Braud ; MM. Hervé Henry, Stéphane Vernier, Julien Ossola, Eddie Pfister, Vincent Gauthier, Jean-Damien Bourillon.

**Absente excusée** : Eddie Pfister donne pouvoir à Stéphane Vernier

**Absente non excusée** : Bernadette Gaulot

**A été nommé secrétaire** : Stéphane Vernier

### 24 – Demande d'adhésion au SDED 52 du SI du Bord Bassigny et mise à jour des statuts

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal du Nord Bassigny du 29 janvier 2025 demandant son adhésion au SDED 52 pour le transfert de sa compétence « TIC ».

Vu la délibération du SDED 52 du 27 mars 2025 acceptant l'adhésion du SIE et prenant acte du transfert concomitant de sa compétence « TIC ».

Considérant que suite à ces adhésion et transfert de compétence les annexes aux statuts du SDED 52 doivent être mis à jour, ainsi que par ailleurs d'autres mises à jour des annexes sont apportées.

En vertu des articles L5211-18 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion et les modifications statutaires.

En conséquence,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- donne un avis favorable

- ✓ à la demande d'adhésion du SI du Nord Bassigny
- ✓ aux modifications statutaires du SDED 52, dont une copie est jointe à la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Verbiesles, le 25 avril 2025

Le Maire,

Marie-Noëlle HUBERT

